



A Roubaix, le 10 Décembre 2014

COMPTE RENDU CGT, COMITE DE SUIVI FILIERE

Présents pour la CGT : Cauterman.L / Defauwe.M / De Veylder.Q

Autres membres : Administration avec le Col Moulart, et tous les autres syndicats représentés.

Objectifs du comité de suivi de ce jour :

1. Suivi des mutations et nominations des futurs adjudants.
2. Trouver un accord selon critères, pour établir **une liste des « nommables Sergents »**, afin de présenter cette dernière à la CAP de Février ou Mars 2015 (voir projection sur l'ensemble des années des dispositions transitoires restantes).

Ainsi :

1. Le tableau des vœux de mutations émis par les adjudants déjà nommés (et répondant aux critères définis dans le RI) sera validé ce jeudi 12 décembre 2014 lors du G5.
A l'issue, sera alors établi le tableau des places disponibles, pour les sergents chefs, nommables adjudants (chef d'agrès tout engin – INC2) en 2015.
La « grande messe » devrait se tenir en début d'année 2015.
L'affectation des nouveaux adjudants devrait avoir lieu au 1^{er} septembre 2015, sauf raisons de service (aspect opérationnel), et affectations particulières des CTA – CODIS.
2. La CGT réfute en bloc la liste actuelle.
Nous proposons **deux critères** (déjà présentés lors de nos dernières réunions d'informations des personnels) : **ancienneté et âge**.
Ces critères doivent servir à entrer dans le tableau des nommables « Sergents » (chef d'agrès 1 équipe) et permettent alors de mettre fin à un système inéquitable entre les agents de même « instruction », aux formations différentes.
Aux dires de l'administration, les FAE (GOC1) ou compléments de formation (SAP2 – DIV2) pourraient même s'effectuer par avance sur la période de nomination.

Pour finaliser notre position, la CGT du SDIS 59 attend impatiemment les tableaux qui seront fournis très prochainement par l'administration (début 2015), à savoir :

- **Liste complète** des agents remplissant les conditions de nomination (au choix) au grade de « sergent » (chef d'agrès 1 équipe), par ancienneté, au regard des décrets filière 2012, et ce, jusqu'au terme des dispositions transitoires (2019).
- **Liste complète** des agents déjà titulaires des unités de valeur SAP2 (et DIV2), et susceptibles d'être nommés (au choix) durant les dispositions transitoires, au regard des critères définis par les décrets filière 2012.

Nous avons demandé que soient clairement établies sous forme de tableaux, toutes les possibilités, selon les différents critères de nominations.

Pour la période transitoire (jusqu'à 2019), nous optons volontairement pour des nominations au choix (et non par l'examen professionnel). Ce choix permet en effet de garantir un principe de 100% de nommés.

Cette possibilité est totalement inenvisageable dans le cas de nominations liées à l'examen professionnel.

Exemple : Possibilité pour l'administration de nommer 40% à l'examen et 60% au choix :

Vous imaginez 20 agents obtiennent l'examen professionnel.

Dès lors, la limitation du nombre de places disponibles au choix s'en trouve réduite de façon conséquente.

Il est à noter que les syndicats Autonome, CFDT et CFTC partagent le même avis.

Conclusion :

- **Pour les Adjudants** : rien de neuf.

La direction suit les lignes directrices établies lors des comités de suivi précédents.

- **Pour les Sergents** : nous avons proposé nos conditions et attendons le retour, très prochainement.

Le prochain comité de suivi se déroulera début Janvier 2015.